



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : CB

COMITES DE VILLAGE 2021

**ARGENTIERE – LA JOUX – LES ILES – LES GRASSONNETS
LES CHOSALETs – MONTROC**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 DECEMBRE 2021

Présents : E. FOURNIER / A. TERMOZ / J. CHIHI RAVANEL / P. DEVOUASSOUX / E. CHAYS / J-M. COUVERT / L. DEVOUASSOUX / C. DEMARCHI / L. PLUSQUELLEC / S. RENAUD-GOUD / A.

Excusés : A. BEAUFOUR / E. BAVUZ / E. ALVARINA / J. MARTINEZ / P. CHARLOT / P. CARRIER / / H. VILLARD / M. RABBIOsI / K. MIEUSSET / J-M. BOUTEILLE / M-P. VALLET / P. VAGNET SAUVAGE / MARCO RIVIERA / Y. PLAUD / C. JACOT / B. OLLIER / M-N. FLEURY / J. TOURRAL

60 personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale après une année de coupure.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

Le logement

Aurore TERMOZ rappelle les efforts constants de la commune afin favoriser l'habitat pour la population locale : logements sociaux, logements locatifs aidés, accession à la propriété, habitats inclusifs. Elle présente les différents projets en cours :

- Les Favrands : 6 logements locatifs,
- Le Fouillis : 45 logements locatifs aidés + accession à la propriété + habitat inclusif pour personnes âgées non dépendantes. Au rez de chaussée on retrouvera les locaux de la police municipale, l'épicerie sociale et l'association des amis du vieux Chamonix.
- Chemin des Sauberands : une enquête a été menée sur la question de l'habitat participatif, plus d'une centaine de famille seraient intéressées.
- Les Lierres et l'ancienne MAPA : des études sont en cours pour favoriser l'habitat permanent dans ces quartiers.

Remontées mécaniques

- Le Tour/Charamillon : la gare d'accès depuis le Tour sera démontée à la fin de l'hiver pour une réouverture de la nouvelle télécabine pour Noël 2022.
- Les Grands Montets : le site est classé donc la reconstruction de toutes les gares se fera sans augmentation de débit. Une réflexion sur l'aménagement du parking est en cours.
- Le Montenvers : les travaux commenceront au printemps prochain.

Environnement

- Les micro-centrales hydro-électriques bénéficient de dispositifs d'aide important. La micro-centrale de Taconnaz permet d'alimenter 1000 foyers. Plusieurs réflexions sont en cours sur d'autres torrents.
- La rénovation du paravalanche des Posettes est terminée. Celle du refuge du Couvercle est en cours et les travaux de la Charpois sont prévus pour 2022.
- Mise en place de composteurs dans les quartiers. Plusieurs scénarii sont proposés en fonction de l'habitation (maison individuelle, immeuble, ...). L'objectif pour 2023 étant de réduire d'un tiers les déchets ménagers.

Mobilité douce & transports

Piste cyclable : Après la partie Bossons – Marie Paradis, les travaux démarrent sur le secteur Bois du Bouchet – la Frasse. En 2022, la partie jusqu'à l'Hôtel de l'Arveyron sera terminée – La route des lacs sera aménagée en voie partagée où les cyclistes seront prioritaires. Pour 2025, l'itinéraire dédié des Houches jusqu'aux Tines sera finalisé.

Piétonisation du centre-ville

- La rue du Lyret est piétonne depuis le début de l'été, il reste des aménagements d'embellissement à terminer à la suite du chantier de l'hôtel Couttet.
- La rue de la gare et la rue Whympier intégreront la zone piétonne prochainement à la demande des commerçants du quartier.

Aménagement

- EMC2 : Le nouvel espace culturel, transformable en salle des fêtes avec des fauteuils pliables, sera livré le 4 décembre prochain. Une salle de 210 m² pourra accueillir 280 personnes. C'est avec beaucoup de noblesse que ce bâtiment qui abritait l'ancienne école hôtelière a été réhabilité.
- Musée des cristaux : ouverture le 18 décembre prochain. La surface a été doublée.
- Place du Mont-Blanc : les travaux reprendront ce printemps avec un aménagement présenté en séance.
- Chambre funéraire et réaménagement du cimetière : création d'une chambre funéraire plus adaptée pour le recueillement est prévue pour 2023.

Participation citoyenne

Pour une participation plus active de la population à la vie locale. Accessible depuis le site de la mairie : chamonix.fr

- Les conseils municipaux sont retransmis en direct sur internet.
- Plateforme numérique pour participer à des questionnaires.
- Budget participatif par quartier à mettre en place.
- Réunions de comité de village.

Après la présentation des principaux chantiers de la commune, Patrick DEVOUASSOUX propose de prendre en compte les problématiques spécifiques du quartier.

Dans un premier temps, il apporte des réponses aux questions qui ont été posées sur le forum participatif :

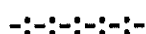
- **L'insécurité des piétons aux abords des routes et vitesse excessive des véhicules :**

C'est une affaire de civisme où tout le monde est concerné. Cependant, il y a des endroits critiques qui nécessitent des aménagements :

- En 2022 un budget d'aménagement est prévu budget pour sécuriser la route des Praz. La circulation doit être apaisée sur cet axe donc la vitesse sera réduite à 50 km/h. La traversée du village sera limitée à 30 km/h.
- La vitesse sur la route des Drus passera également à 30 km/h avec des systèmes appropriés pour limiter la vitesse.
- Le passage piéton devant la chapelle des Praz est mal positionné et sera déplacé.
- La demande pour rendre carrossable la promenade les Mouilles / les Praz fera l'objet de réflexions.

- **Questions diverses :**

- Le projet de damage d'un cheminement piéton hivernal sur le golf est également à étudier avec les services. Cela implique le déplacement d'une dameuse en lien avec la CMB et les pistes et sentiers.
- Les tracés « pirates » des VTT de descente : la régularisation reste compliquée à gérer mais il faut rester vigilant sur les dégradations de terrain.
- Le forfait MBI permettra la gratuité sur ligne de train jusqu'au Fayet (accord avec la SNCF et la Compagnie du Mt-Blanc). Un travail sera à poursuivre avec les communes du bas de vallée pour élargir ce dispositif à la population locale.



Débat : questions / réponses :

Sécurités :

Questions posées :

1. Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » à P15 est un réel problème à Argentière et plus généralement dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules. Quelle est la réglementation ?
2. Pourquoi il n'y a pas d'abris bus à tous les arrêts ?
3. Est-il possible de réduire l'éclairage public la nuit à certains endroits ?
4. Quel est la réglementation en ce qui concerne l'atterrissage des avions biplace sur nos glaciers ?

5. Qu'envisage la Mairie contre la nuisance sonore des hélicoptères ?

Explications données :

1. Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliaasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan.
2. Les abris bus ne sont plus pris en charge par la communauté de communes mais la Mairie. Le coût d'un abri reste élevé et l'équipement de chaque arrêt se fait progressivement. Les services techniques feront le point sur tous les abris bus manquants.
3. Il faudrait que la Mairie adapte tout l'éclairage public. C'est possible mais cela à un coup. De plus, il faut prendre en compte la sécurité des piétons et voir avec l'ensemble de la population quel secteur serait à cibler.
4. Il existe un arrêté datant des années 60 qui autorise le « Touch and Go ». Il faudrait envisager une concertation entre le préfet, les communes concernées et l'aviation pour remettre toutes ces règles à plat, les clarifier et interdire cette pratique.
5. Les hélicoptères ont leur utilité dans la vallée tant pour les secours que pour les travaux en altitude et le déclenchement des avalanches l'hivers. La Commune ne peut interdire les vols panoramiques. La Mairie prendra contact avec M BRUN du CMBH pour trouver un accord et réduire les nuisances sonores sans trop impacter son activité.

Aménagements publics et entretien :

Questions posées :

1. L'aménagement d'un trottoir entre les Grassonnets et les Chosalets est-il prévu ?
2. Où en est le projet d'aménagement de la place de la gare SNCF à Argentière ?
3. Est-il possible de prévoir des composteurs à côté des moloks qui alimenteraient l'usine de méthanisation ?
4. Est-il possible d'enterrer la ligne électrique des Frasserands ?
5. Est-il envisageable d'installer plus de bancs sur les chemins de montagne ?
6. Est-il envisagé l'aménagement d'une passerelle piétonne sur l'Arve ?
7. Ou en est le déploiement de la fibre optique ?
8. Que va devenir le parking des Grassonnets lorsque les logements seront créés ?
9. Un projet de réaménagement du parking de la gare est-il prévu ?
10. Est-il prévu d'installer des bornes de recharge électrique sur le haut de la vallée ?
11. Aménagement du parking du Tour.

12. L'implantation de l'antenne Orange est-elle définitive ?

Explications données :

1. Le projet va être étudié en sachant que l'investissement est conséquent et que les travaux ne sont pas obligatoires car nous sommes hors agglomération (règlementation différente).
2. Ce projet est la continuité de l'aménagement de la plateforme SNCF. Il va être programmé en cours d'année en concertation avec les riverains. Un aménagement paysagé est envisagé.
3. La mairie prend note de la proposition. L'usine de méthanisation gère actuellement les boues de la station d'épuration. Pour pouvoir l'injection de compost, celui-ci doit répondre aux critères des bio-déchets. C'est pour cela que dans un premier temps, seuls les déchets des restaurants et cantines collectives seront collectés.
4. A ce jour aucun projet n'est en cours mais la demande va être étudiée par les services de la mairie.
5. La demande sera transmise et étudiée par le service Pistes et Sentiers.
6. Actuellement aucun projet n'est en cours. Cela a un coût et ne fait pas partie des priorités de la Mairie.
7. Le déploiement de la fibre optique suit un calendrier. Malheureusement celui-ci a pris du retard par le rachat de l'entreprise mère. Des pénalités seront réclamées par la Mairie. Mais l'urgence absolue est de faire en priorité les secteurs défavorisés.
8. Une partie fera partie des logements et l'autre fera partie des parkings publics.
9. Une réflexion sur l'ensemble de l'aménagement du parking (avec l'ancienne gendarmerie) est en cours.
10. En effet, La Mairie a le projet de mettre à disposition dans différents lieux de la vallée des bornes de recharge électrique.
11. L'aménagement sera réalisé par la Mairie. La rive gauche sera réservée aux riverains et la rive droite pour les utilisateurs de la remontée.
12. La Compagnie du Mont Blanc n'envisage pas de remettre une antenne sur le toit de la nouvelle gare (haut et bas). La Mairie a donné l'autorisation pour l'installation de l'antenne sur le lieu actuel car c'était la meilleure option. Le préfet a validé. A suivre.

Logement et Bâtiment public :

Questions posées :

1. Où en est l'aménagement de l'ancienne école des Grassonnets ?
2. Que pouvez-vous nous dire sur l'avenir de la bibliothèque d'Argentière ?
3. Que va devenir l'ancienne garderie d'Argentière ?
4. Quel est l'avenir du Tennis des îles ?
5. Actuellement plus aucune activité n'est proposée dans les locaux de « L'étape ». Est-il envisageable d'en faire un lieu de citoyen ?
6. Que pouvez-vous nous dire sur l'aménagement du Pôle Santé d'Argentière ?

Explications données :

1. Les travaux de l'ancienne école des Grassonnets débutent en 2022 pour le réaménagement de 3 logements permanents. La réglementation sur les bailleurs sociaux a changé. La commune doit reformuler un bail de construction et à ce jour, elle est à la recherche de partenaires.
2. A ce jour, aucun projet n'est envisagé. Une étude est programmée pour une meilleure visibilité et une meilleure accessibilité.
3. Pour le moment aucun projet n'a été arrêté en ce qui concerne l'avenir de l'ancienne crèche d'Argentière. La mairie aimerait que le projet futur soit en lien avec les activités du centre du village.
4. Un projet est en cours d'instruction pour la création d'une zone artisanale (intérieur et extérieur). Il est envisagé de faire des lots mais cette décision sera prise en conseil communautaire.
5. C'est une très bonne idée. La Mairie peut être moteur mais il faut des personnes mobilisés dans ce projet.
6. Le Pôle Médical peut regrouper différents corps médicaux (3 personnes). Les Services Municipaux se donnent un droit de regard. L'objectif de la Mairie est de regrouper des professionnels médicaux et sociaux dans le Pôle d'Argentière. Les recherches suivent son cours.

Divers :

Questions posées :

1. Est-il possible d'envisager de mettre tous les services sur la Via Cham (bus, parking, sport, ski, cantine)?
2. Est-il envisagé de faire un conseil municipal pour les enfants ?

Explications données :

1. C'est une bonne question. Il faut voir les possibilités avec tous les services concernés.
2. C'est une question pertinente. La Mairie peut être moteur mais comme tout projet, il faut des personnes motivés pour le construire et le faire avancer.

Il est 21H00, clôture de la séance.

Le conseiller de Secteur

Patrick DEVOUASSOUX,

